

COMPTE –RENDU REUNION DU SIVOS LA CHAPELLE-MOULIERE – LAVOUX - LINIERS

SEANCE DU 14 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf le quatorze mars, le Comité du SIVOS La Chapelle-Moulière, Lavoux, Liniers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Lavoux (Vienne) sous la présidence de Madame Maguy LUMINEAU, Présidente du SIVOS,

Date de convocation : 07 mars 2019

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pour Liniers :

Dominique BROCAS
Pascal FAIDEAU

Pour Lavoux :

Maguy LUMINEAU
Michel CHARRON
Mireille MASPEYROT

Pour La Chapelle-Moulière

Serge LEBOND
Patrick POULINET
Francis CHAUSSADAS

Absent(es) ayant donné pouvoir : M. SURREAU (pouvoir à P. Faideau) M. CAMUS (pouvoir à M. Lumineau) Vincent MARTIN (pouvoir à M. Brocas).

Absent(es)/excusé(es) : M. BAUDRY-MINEAU

Assistaient également à cette réunion : Yolène ANDREO, directrice école de Lavoux, Philippe POHIN directeur école de Liniers, Isabelle VAILLANT, directrice école de La Chapelle-Moulière, Aude JOUSSELIN, Lucie COLAS, Véronique LOISEAU représentantes des parents d'élèves.

Mmes CLEMENT et MAGNAN, enseignantes à Liniers.

Christelle GARDIEN secrétaire du SIVOS

Nombre de délégués : 12

Nombre de votants : 11

DELIBERATION N° 02/2019 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Après examen du Compte de Gestion, le Comité du SIVOS, à l'unanimité, **approuve le Compte de Gestion du SIVOS** qui reflète la gestion du receveur municipal pour l'année 2018.

DELIBERATION N° 03/2019 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de Dominique BROCAS, vice-président du Comité vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

<u>INVESTISSEMENT</u> : Dépenses	Prévu :	30 467,96 €
	Réalisé :	29 192,80 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	63 164,10 €
	Réalisé :	34 700,14 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
<u>FONCTIONNEMENT</u> : Dépenses	Prévu :	547 428,08 €
	Réalisé :	448 997,28 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	447 380,00 €
	Réalisé :	449 161,61 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u> :	Investissement :	- 27 188,80 €
	Fonctionnement :	100 212,41 €
	Résultat global :	73 023,61 €

DELIBERATION N° 04/2019 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	164,33 €
- Un excédent reporté de :	100 048,08 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	100 212,41 €
- Un excédent d'investissement de :	5 507,34 €
- Un déficit d'investissement reporté de :	32 696,14 €
Soit un besoin de financement de :	27 188,80 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	100 212,41 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	27 188,80 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	73 023,61 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	27 188,80 €

DELIBERATION N° 05/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité du SIVOS adopte le Budget Primitif 2019.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- **En investissement à : 79 388,80 €**
- **En fonctionnement à : 555 949,44 €**

DELIBERATION N° 06/2019 : PARTICIPATION DES 3 COMMUNES POUR 2019

Afin de contribuer aux dépenses afférentes au SIVOS, il est demandé aux trois communes du regroupement scolaire une participation financière.

Ainsi, la clé de répartition qui sert de calcul pour la participation financière de chaque commune, est la suivante :

Population DGF : 20 % Potentiel financier : 20 % Nombre d'enfants scolarisés : 60 %

	POPULATION DGF		POTENTIEL FINANCIER		NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES	
La Chapelle-Moulière	730	29.06 %	660 283 €	29.26 %	80	35.20 %
Lavoux	1192	47.45 %	1 048 552 €	46.46 %	112	46.47 %
Liniers	590	23.49 %	548 070 €	24.28 %	49	20.33 %
	2 512	100.00 %	2 256 905 €	100.00 %	241	100.00 %

BESOIN FINANCEMENT 326 135,83 €	POPULATION DGF 20 %	POTENTIEL FINANCIER 20 %	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES : 60 %	TOTAL
La Chapelle-Moulière	18 955,01 €	19 085,47 €	64 966,26 €	103 006,74 €
Lavoux	30 950,29 €	30 304,54 €	90 933,19 €	152 188,02 €
Liniers	15 321,86 €	15 837,16 €	39 782,05 €	70 941,07 €
	57 920,00 €	57 920,00 €	173 760,00 €	326 135,83 €

L'appel de cotisation se fera trimestriellement sur production d'un état visé par Madame la Présidente.

DELIBERATION N° 07/2019 : SUVENTIONS 2019

Après avoir délibéré, le Comité décide d'attribuer les subventions suivantes et d'inscrire les dépenses au Budget Primitif 2019 :

- Ecole de Liniers : 1 180 €
- Ecole de Lavoux : 1 010 €
- Ecole de La Chapelle-Moulière : 1 210 €
- U.S.E.P. du canton de Chauvigny : 290 €
- RASED (psychologue scolaire) : 40 €

DELIBERATION N°08/2019 : DEVIS INTERVENTION « EXPRESSION CORPORELLE » : ECOLE DE LAVOUX

Madame la Présidente informe l'ensemble des membres du Comité que dans le cadre de la participation des intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles primaires publiques, Madame ANDREO, directrice de l'école de Lavoux, a présenté un devis de la Maison Pour Tous de Bonnes pour des interventions d'expression corporelle qui se dérouleront au cours du premier semestre de 2019 pour un total de 20 heures au tarif de 37,50 € l'heure.

Après discussion, Madame la Présidente du SIVOS est autorisée à signer :

- la convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs rémunérés pour toutes les activités physiques sportives et culturelles avec Madame l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Poitiers Nord.
- Le devis correspondant à 20h à 37,50 € l'heure, soit : **750 €**

DELIBERATION N°09/2019 : DEVIS INTERVENTION « CYCLE JUDO » : ECOLE DE LA CHAPELLE-MOULIERE

Madame la Présidente informe l'ensemble des membres du Comité que dans le cadre de la participation des intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles primaires publiques, Madame vaillant, directrice de l'école de La Chapelle-Moulière, a présenté un devis de Monsieur BERTHEAU Cédric pour des interventions de judo pour un total de 30 heures au tarif de 18 € l'heure.

Après discussion, Madame la Présidente du SIVOS est autorisée à signer :

- la convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs rémunérés pour toutes les activités physiques sportives et culturelles avec Madame l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Poitiers Nord.
- Le devis de Monsieur BERTHEAU Cédric pour un montant de **540 €** correspondant à 40 séances de 45 minutes, soit 30 heures d'intervention à 18 € l'heure.

DELIBERATION N°10/2019 : ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le comptable public n'ayant pu recouvrer des titres s'élevant à la somme de 127,05 €, il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres.

Un mandat sera émis à l'article **6541** pour un montant de **127,05 €**.

DELIBERATION N°11/2019 : CREATION D'UN POSTE SUITE AVANCEMENT

Madame la Présidente expose au Comité du SIVOS que dans le cadre d'avancement de grade par promotion interne, il convient de créer un poste de :

Adjoint Technique Principal 2ème classe à 14,11/35^{ème}

Après en avoir délibéré, les membres du Comité, à l'unanimité,

Décident la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps non complet :

14,11/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2019

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs questions ont été abordées par les parents d'élèves sur les points suivants :

- Critères de recrutement des intervenants pour les activités périscolaires
- La périodicité de l'entretien des sanitaires à l'école de Lavoux
- L'état de la couverture d'une partie des bâtiments de l'école de La Chapelle-Moulière

Réponses leurs ont été données.

Informations données par la Présidente du SIVOS sur les points suivants :

- **Transports scolaires** : selon les directives de la Région Nouvelle-Aquitaine qui détient la compétence des transports scolaires, l'inscription en ligne sur leur site devra être réalisée par les parents pour la prochaine rentrée scolaire. La tarification sera en fonction du quotient familial.
- **Impayés factures cantine/garderie** : l'état de la dette est de plus en plus important et donc inquiétant. Le devenir de ces services pourrait être remis en cause à moyen terme si les familles redevables n'entament pas rapidement un épurement de leurs dettes. L'ensemble du Comité valide la décision de ne pas inscrire aux services de cantine et garderie les enfants dont les familles ne seront pas à jour de leurs factures. Un courrier leur sera adressé.

La séance est levée à 21h15.